

RAPPORT N° 04/1-50
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE VEHICULES
(programme 2004)

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

La Commune se propose de lancer un appel offres pour l'acquisition de véhicules en 2004 afin de renouveler le parc existant.

Ce marché est décomposé en cinq lots correspondant à des catégories de véhicules (particuliers, utilitaires double cabine, utilitaires, etc...) déterminés par rapport aux besoins à satisfaire, et articulés en deux familles :

- A «véhicules d'occasion» Lot 1 à Lot 3,
- B «véhicules neufs» Lot 4 à Lot 5.

Je vous demande, en conséquence :

1. d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
 - fractionnement en cinq lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 10 du Code des Marchés Publics) -confer le détail des lots en annexe-,
 - marché sur la base d'un prix unitaire TTC fixe,
 - durée : année civile 2004,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 250 000 euros (1 640 000,00 francs),

RAPPORT N° 04/1-50

- les crédits définitifs seront imputés sur Bp 2004 sous les Chapitre 21 et Article 2182 ;
- 3. de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (des) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 04/1-50
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 5 mars 2004

OBJET

ACQUISITION DE VEHICULES
(programme 2004)

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitre 21 et Article 2182 du Bp 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-50 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'acquisition de véhicules (programme 2004).

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

DELIBERATION N° 04/1-50

ARTICLE 3

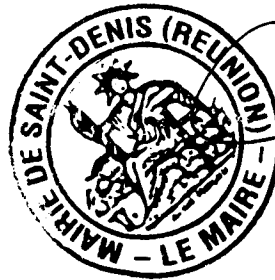
Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le (s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **12 MAR. 2004**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



ACQUISITION DE VEHICULES
(programme 2004)**A VEHICULES D'OCCASION**

- LOT 1
VP berline - 4/5 places - 5 portes - polyvalente - citadine 4/6 cv 11
- LOT 2
VU entreprise - 2 places - 3 portes 5
- LOT 3
VU fourgonnette - 2 places 5

B VEHICULES NEUFS

- LOT 4
VU plateau bennable à double cabine - 3,5 t 3
- LOT 5
VU fourgon tôlé 3

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 5 mars 2004
et annexé à la Délibération n° 04/1-50

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

